Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

http://pouruneconstituante.fr/spip.php?article813

Les 10 000 emplois manquants sont des emplois associatifs !

- Cahiers d'exigences -

Date de mise en ligne : lundi 10 février 2014

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits réservés

Le collectif des Associations citoyennes analyse ci-dessous les conséquences de l'abandon d'une véritable politique associative. Il lance par ailleurs un appel en direction des citoyens.

***

Il a manqué 10.000 emplois à François Hollande pour réussir son pari. Ce sont peut-être les 10.000 emplois associatifs perdus fin 2012 / début 2013 ?

En 2013, le gouvernement a réussi à stabiliser temporairement la situation en créant 28.000 emplois d'avenir. Mais la création d'emplois non qualifiés pour une durée de 2 ans ne pourra pas être renouvelée en 2014. Elle ne remplace en aucun cas les suppressions d'emplois qualifiés qui se poursuivent et s'accélèrent.

La situation promet d'être bien pire encore en 2014, avec une perspective de 30.000 à 40.000 emplois associatifs supprimés (résultat probable d'une diminution des financements de l'Etat aux collectivités et aux associations)**.

Ces restrictions budgétaires sont d'autant plus contre-performantes qu'elles ont pour effet mécanique de creuser d'avantage le déficit des comptes sociaux : ainsi, lorsqu'elle provoque un licenciement dans une association, une baisse de subvention de 15.000 Euros entraîne en moyenne, pour les finances publiques, une perte de cotisations sociales de 12.000 Euros, ainsi que le versement d'une allocation chômage et 20.000 Euros dès la 1ère année. Ignorer cette réalité ne peut qu'engendrer incompréhension et suspicion sur les motivations de telles restrictions budgétaires dont on a vu les conséquences en Irlande, en Grèce, en Espagne et au Portugal.

C'est pourquoi le Collectif des Associations Citoyennes appelle à une autre politique associative, qui préserve les financements publics des associations et conforte leurs raisons d'agir au service de l'intérêt général et du bien commun.

**Lire les précisions sur http://www.associations-citoyennes.net/?page_id=3478

Collectif des Associations Citoyennes

contact@associations-citoyennes.net
www.associations-citoyennes.net et www.nondisparitionassociations.net
www.facebook.com/collectifassociationscitoyennes

***

Qui sommes-nous ?

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

Créé en 2010, le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) regroupe des associations, fédérations, réseaux de tous secteurs pour lutter contre la réduction des associations à une seule dimension commerciale et défendre leur contribution à la construction d'une société solidaire, durable et participative. Il a lancé en 2013 un Appel : « Non à la disparition des associations » qui continue de connaître un large retentissement.

Février 2014, un mois pour interpeller les candidats

Le Parlement vient d'adopter pour 2014 un budget de l'État qui confirme nos craintes. Conséquences immédiatement prévisibles : des dizaines de milliers de pertes d'emplois dans le secteur associatif en 2014, la destruction du lien social et du tissu associatif, et la remise en cause des droits fondamentaux. Tout ceci est inacceptable et les associations citoyennes ne peuvent pas se laisser étrangler sans réagir !

C'est pourquoi le CAC appelle les associations et les collectifs locaux déjà constitués à se mobiliser durant tout le mois de février pour interpeller les candidats pour faire connaître leur situation et débattre de leur avenir. Faire reconnaître le rôle des petites et moyennes associations, construire des relations partenariales avec les collectivités et répondre aux enjeux portés par les territoires.

VOTONS NON A LA DISPARITION DES ASSOCIATIONS !

Les associations sont essentielles à la vie sociale et à l'exercice de la citoyenneté. Elles participent au quotidien à l'expression démocratique par la défense des droits, la contribution au bien commun, la solidarité et la fabrication du lien social. Le monde associatif est une force indispensable d'alerte, d'interpellation et de proposition pour la mise en application des politiques publiques. Nous demandons donc aux candidats des listes aux élections municipales de s'engager à :

- reconnaître les associations et les respecter en tant que partenaires à part entière de la vie locale ;
- favoriser l'indépendance et la diversité qui font la richesse du secteur associatif ;
- soutenir la création d'associations nouvelles et promouvoir les projets proposant des réponses innovantes aux aspirations de la population ;
- augmenter, sur la mandature, les moyens (matériels et financiers) permettant de développer les projets associatifs ;
- utiliser la subvention comme moyen normal de soutien financier aux associations, et renoncer aux appels d'offres et appels à projets qui font entrer les associations dans le champ mercantile de la concurrence et les réduisent à l'état de prestataires de services des collectivités locales ;
- mettre en place un comité local permanent de suivi et d'évaluation de la politique associative afin d'agir en toute transparence et en partenariat.

Organisons-nous et rassemblons-nous pour interpeller localement les candidats aux élections municipales

[voir le tract et la campagne sur http://www.nondisparitionassociations.net/?p=1876

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE